



Conseil économique et social

Distr. limitée
4 janvier 2024
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2024

6-9 février 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Brésil

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Brésil est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période de mars 2024 à décembre 2028, soit un montant de 4 995 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 122 752 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

* [E/ICEF/2024/1](#).

Remarque : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le Brésil enregistre une population totale de 203 millions d'habitants¹, dont 25 % d'enfants². En 2022, son produit intérieur brut se classait au douzième rang mondial³ et le coefficient de Gini du pays était de 53 %⁴, témoignant de profondes inégalités.

2. Le Brésil a accompli d'importants progrès dans la lutte contre la pauvreté des enfants au cours des dernières décennies. Cependant, plus de 20 millions d'enfants et d'adolescents (âgés de 0 à 14 ans) vivaient encore dans la pauvreté monétaire et 5,8 millions dans l'extrême pauvreté monétaire en 2021⁵. Encore davantage d'enfants (32 millions) étaient touchés par la pauvreté multidimensionnelle⁶, avec des différences considérables selon la région, l'origine ethnique et le genre.

3. Le Brésil a été fortement touché par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), qui a inversé les progrès réalisés en faveur des enfants et compromis les efforts engagés dans la lutte contre la pauvreté, l'éducation et la sécurité alimentaire. Le pays a également connu une fragilisation progressive de ses services sociaux à la suite de la réduction des budgets et des investissements publics⁷.

4. La couverture vaccinale n'a cessé de diminuer depuis 2016, remettant en question l'éradication de la rougeole. Le Brésil compte 710 000 enfants n'ayant jamais été vaccinés. La mortalité maternelle a augmenté, passant de 58 à 75 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2019 et 2020⁸. Les taux de mortalité néonatale, infantile et juvénile s'élèvent respectivement à 13, 8 et 14 pour 1 000 naissances vivantes⁹. Les enfants d'ascendance africaine¹⁰ et autochtones ont respectivement 30 % et 50 % plus de risques de mourir avant leur premier anniversaire que les enfants nés de mères blanches.

5. La malnutrition est en hausse au sein des groupes les plus vulnérables, avec une augmentation de l'insécurité alimentaire grave, qui touchait 15 % des ménages en 2022. La proportion d'enfants en surpoids atteint 15 % chez les enfants âgés de moins de 5 ans¹¹, 33,5 % chez les enfants âgés de 5 à 9 ans¹² et 25,5 % chez les adolescents âgés de 12 à 17 ans¹³. Le taux de retard de croissance est estimé à 7 %¹⁴, bien qu'il atteigne 84 % chez les populations autochtones telles que les Yanomami¹⁵.

¹Institut national de géographie et de statistique (IBGE), 2022. Voir <https://censo2022.ibge.gov.br>.

²La législation brésilienne définit les personnes âgées de moins de 12 ans comme des enfants et les personnes âgées de 12 à 18 ans comme des adolescents.

³Fonds monétaire international, 2022. Voir www.imf.org/fr/Publications/WEO.

⁴Banque mondiale, 2022. Voir <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur>.

⁵IBGE, indicateurs sociaux (SIS), 2022. Voir <https://biblioteca.ibge.gov.br>.

⁶UNICEF, Étude sur la pauvreté multidimensionnelle, 2022. Voir <https://www.unicef.org/brazil>.

⁷Sénat, Siga Brasil, 2023. Voir www9.senado.gov.br.

⁸Ministère de la santé, 2020. Voir www.gov.br/saude.

⁹UNICEF, 2020. Voir <https://data.unicef.org/country/bra>.

¹⁰L'expression « d'ascendance africaine » désigne les personnes à peau noire ou brune (IBGE).

¹¹UNICEF, 2020. Voir <https://data.unicef.org/sdgs/country/bra>.

¹²IBGE, Enquête sur le budget des familles, 2009. Voir www.ibge.gov.br/estatisticas/sociais/educacao/9050-pesquisa-de-orcamentos-familiares.html.

¹³Institut d'évaluation des technologies de la santé, Étude sur les risques cardiovasculaires chez les adolescents, 2014. Voir <https://www.iats.com.br/projects/estudo-de-riscos-cardiovasculares-em-adolescentes/>.

¹⁴UNICEF, 2020. Voir <https://data.unicef.org/resources/dataset/malnutrition-data>.

¹⁵Jesem Douglas Yamall Orellana *et al.*, « Association of Severe Stunting in Indigenous Yanomami Children with Maternal Short Stature ». *Ciência & Saúde Coletiva*, vol. 24, n° 5, 2019.

Seuls 54 % des enfants de moins de 6 mois bénéficient d'un allaitement maternel exclusif¹⁶.

6. Le taux de suicide chez les adolescents a augmenté de 81 % entre 2010 et 2019, atteignant 6,4 suicides pour 100 000 adolescents¹⁷. Malgré une réduction considérable du nombre de grossesses chez les adolescentes, il y avait encore 380 000 accouchements de mères âgées de moins de 19 ans en 2020, représentant 14 % des naissances du pays¹⁸. Les cas de VIH/sida, bien qu'en baisse dans l'ensemble, ont augmenté chez les adolescents, atteignant 4,9 pour 100 000 en 2022¹⁹.

7. En 2019, plus d'un million d'enfants n'allaient pas à l'école, malgré des taux de scolarisation élevés dans l'enseignement primaire (97,5 %)²⁰. Les taux de redoublement demeurent également élevés, avec 5,6 millions d'enfants en décalage d'âge/de classe²¹, touchant 8,3 % des élèves de l'enseignement primaire et 12,5 % de l'enseignement secondaire. Les taux d'achèvement étaient de 94,2 % dans le primaire et avaient chuté à 77,8 % dans le secondaire. Les différences enregistrées selon la région, l'origine ethnique, le niveau socioéconomique et le genre sont considérables, touchant de manière disproportionnée les garçons d'ascendance africaine et autochtones des régions Nord et Nord-Est.

8. En 2021, 33,8 % des enfants de 2^e année ne savaient ni lire ni écrire, contre 15 % en 2019²². Le taux brut d'inscription dans des établissements de développement de la petite enfance était de 73,9 % en 2019. Cependant, il atteignait seulement 59,5 % dans les zones rurales, mettant en évidence de fortes inégalités²³. En 2021, environ 2,1 millions d'enfants de moins de 17 ans n'avaient pas accès aux services et outils numériques, et 30 024 écoles (22 %) n'avaient toujours pas accès à Internet²⁴.

9. En 2022, 26 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ne suivaient pas d'études et ne travaillaient pas. Les Brésiliens d'ascendance africaine représentaient 73 % des chômeurs, et le taux de chômage des femmes était supérieur de 54 % à celui des hommes. Jusqu'à 1,8 million d'enfants âgés de 5 à 17 ans étaient contraints de travailler en 2019²⁵.

10. La violence à l'égard des enfants reste une préoccupation majeure. Entre 2016 et 2020, le Brésil a enregistré une moyenne annuelle de 6 200 cas de violence physique contre des enfants de moins de 5 ans et de 45 000 cas de viols d'enfants, les filles représentant 80 % des victimes²⁶. Le pays a également connu 35 000 cas d'homicides d'adolescents, 90 % des victimes étant des garçons, dont 80 % d'ascendance africaine²⁷. Plus de 53 000 adolescents ont été privés de liberté en 2020²⁸. De nombreux enfants et adolescents sont également victimes de

¹⁶ Ministère de la santé, 2022. Voir <https://sisaps.saude.gov.br/sisvan>.

¹⁷ Ministère de la santé, 2021. Voir www.gov.br/saude.

¹⁸ Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), 2022. Voir <https://brazil.unfpa.org/pt-br/news>.

¹⁹ Ministère de la santé, 2022. Voir www.gov.br/aids.

²⁰ IBGE, 2019. Voir <https://painel.ibge.gov.br/pnadc>.

²¹ Ministère de l'éducation, Institut national d'études et de recherches sur l'éducation (INEP), 2022. Voir www.gov.br/inep.

²² Ministère de l'éducation, INEP, 2022. Voir www.gov.br/inep/pt-br/areas-de-atuacao.

²³ Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2019. Voir <https://uis.unesco.org/fr/country/br>.

²⁴ Centre régional d'études sur le développement de la société de l'information, 2022. Voir <https://cetic.br/pt/pesquisa/kids-online/indicadores/>.

²⁵ IBGE, 2020. Voir <https://agenciadenoticias.ibge.gov.br>.

²⁶ UNICEF, 2020. Voir www.unicef.org/brazil/media/16421/file/panorama-violencia-letal-sexual-contracriancas-adolescentes-no-brasil.pdf.

²⁷ Ibid.

²⁸ Forum brésilien de sécurité publique, 2022. Voir <https://forumseguranca.org.br>.

discrimination fondée sur leur orientation sexuelle, tout comme ceux touchés par les conflits liés aux droits fonciers et aux litiges territoriaux.

11. Seulement 51 % de la population a accès à des installations sanitaires sûres et 35 millions de personnes n'ont pas accès à une eau potable gérée en toute sécurité²⁹. Deux tiers des municipalités brésiliennes ne disposent pas d'un plan de base en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement³⁰, en particulier dans les régions Nord et Nord-Est³¹. Les communautés autochtones de *quilombolas*³² et de *ribeirinhos*³³ sont les plus démunies. Seuls 45 % des populations autochtones ont accès à une eau potable de qualité³⁴. Par conséquent, les enfants autochtones courent 14 fois plus de risques de mourir de diarrhée que les autres groupes³⁵.

12. Près de la moitié des écoles publiques (43 %) n'ont pas accès aux services publics d'assainissement, tandis que 24 % ne disposent pas de systèmes publics d'approvisionnement en eau³⁶. Par conséquent, 321 000 écolières n'ont pas pu bénéficier d'installations décentes pour l'hygiène menstruelle en 2015³⁷.

13. Bien que le Brésil soit un acteur clé des efforts visant à limiter le réchauffement climatique et qu'il abrite 60 % de la forêt amazonienne, les politiques environnementales nationales ne font que peu ou pas référence aux enfants. Deux millions et demi d'enfants de moins de 14 ans vivent dans des zones exposées aux catastrophes³⁸. La déforestation a des effets néfastes sur les populations autochtones, dont le modèle de gestion territoriale est reconnu pour son efficacité en matière de préservation de l'environnement et de protection de la biodiversité.

14. Depuis 2015, le Brésil a accueilli plus de 426 000 réfugiés et migrants vénézuéliens. Malgré la qualité des interventions de l'initiative Operation Welcome, de nombreuses familles et enfants sont toujours confrontés à la discrimination ou à la xénophobie et rencontrent des difficultés pour accéder à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services de base³⁹.

15. Le Brésil dispose d'un système de protection sociale bien établi, qui fournit des transferts monétaires conditionnels aux familles vulnérables. Toutefois, la capacité à faire face à l'augmentation de la pauvreté, aux inégalités et aux chocs nécessite un renforcement et des investissements supplémentaires. Seuls 14 % des services d'assistance sociale ont mis en place des normes de qualité⁴⁰. Moins d'un tiers des municipalités brésiliennes disposent d'un dispositif formel de surveillance sociale, ce qui limite la capacité du système d'assistance sociale à intervenir de manière flexible face aux impacts des aléas naturels, des chocs et des crises.

²⁹ Organisation mondiale de la Santé et UNICEF, 2020. Voir <https://www.unwater.org/publications/who/unicef-joint-monitoring-program-water-supply-sanitation-and-hygiene-jmp-progress-0>.

³⁰ Système national d'information sur l'assainissement, 2022.

³¹ Ibid.

³² Résidents afro-brésiliens des communautés *quilombos* créées par des esclaves en fuite au Brésil.

³³ Populations vivant près des rivières, pêchant et cultivant de petits lopins de terre pour survivre.

³⁴ Programme national d'accès à l'eau potable dans les terres autochtones, 2022. Voir www.gov.br/saude/pt-br/composicao/sesai/deamb/pnati.

³⁵ Poliana Rebouças *et al.*, « Ethnoracial inequalities and child mortality in Brazil ». *The Lancet*, vol. 10, n° 10, 2022.

³⁶ Ministère de l'éducation, INEP, 2022. Voir <https://www.gov.br/inep/pt-br>.

³⁷ UNICEF et UNFPA, 2021. Voir www.unicef.org/brazil/relatorios/pobreza-menstrual-no-brasil-desigualdade-e-violacoes-de-direitos.

³⁸ UNICEF, 2022. Voir <https://www.unicef.org/brazil/relatorios/criancas-adolescentes-e-mudancas-climaticas-no-brasil-2022>.

³⁹ Plateforme de coordination interagences pour les réfugiés et les migrants du Venezuela, 2023. Voir <https://reliefweb.int/report/brazil>.

⁴⁰ Ministère du développement social, 2021. Voir <https://aplicacoes.mds.gov.br/snas>.

16. Les enseignements tirés de l'évaluation du précédent programme de pays soulignent l'efficacité et la pertinence de la présence de l'UNICEF sur le terrain au niveau infranational dans les régions Nord et Nord-Est⁴¹. L'évaluation souligne la nécessité de cibler davantage les groupes les plus vulnérables, en produisant des données probantes et en élaborant des stratégies pour lutter contre les inégalités fondées sur le genre et l'appartenance ethnique, et prendre en compte les spécificités géographiques.

17. Les observations finales de la Convention relative aux droits de l'enfant et l'examen périodique universel insistent sur l'importance d'améliorer la qualité de l'éducation et l'accès à celle-ci, ainsi que de prévenir et de combattre la violence, en particulier la violence armée, tout en renforçant les capacités de l'État à protéger les enfants victimes de violence (y compris les enfants migrants et non accompagnés).

18. Les consultations menées auprès d'adolescents issus de groupes vulnérables ont fait ressortir les priorités suivantes : participation à l'apprentissage, accès à l'éducation numérique et renforcement des compétences ; services de santé mentale ; sécurité et protection contre la violence armée, la violence basée sur le genre et la discrimination ; et engagement civique, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques.

Priorités du programme et partenariats

19. Le programme a pour objectif principal d'aider le Gouvernement brésilien à mettre en place des politiques et des programmes équitables et durables visant à atteindre et à mobiliser les enfants et les adolescents les plus vulnérables afin d'assurer le respect de leurs droits et leur bien-être.

20. Le programme contribue au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dont l'UNICEF codirige le pilier sur l'inclusion sociale, et est aligné sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et le Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres. Le choix des priorités du programme a été guidé par les consultations avec les partenaires, les adolescents et les parties prenantes, les politiques et les plans nationaux, la déclaration de Belém⁴², les priorités du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les avantages comparatifs de l'UNICEF.

21. Le programme de pays contribuera à renforcer les politiques et programmes phares du Gouvernement, ainsi que les investissements axés sur l'équité en faveur des enfants. Le plaidoyer en matière de politiques, le renforcement des systèmes, la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux situations d'urgence, la production de données probantes et les options de financement seront combinés à des stratégies opérationnelles visant à atteindre les enfants les plus vulnérables, et à réduire les inégalités liées au genre et à l'appartenance ethnique, ainsi que les disparités géographiques⁴³. Des approches transformatrices axées sur la santé des adolescents, le renforcement des compétences, ainsi que les actions de prévention et de riposte face à la violence sexuelle serviront à promouvoir l'égalité des genres.

22. L'UNICEF tirera parti de sa présence sur le terrain pour adopter une approche en trois volets. Le premier volet donnera la priorité aux régions de l'Amazonie et du Nord-Est dans le cadre de l'initiative Selo UNICEF, à laquelle participeront plus de

⁴¹ UNICEF, Évaluation du programme de pays, 2022.

⁴² Organisation du traité de coopération amazonienne, Déclaration de Belém, 2023. Voir <http://otca.org/en>.

⁴³ Les enfants les plus vulnérables sont les enfants d'ascendance africaine, les enfants autochtones, les enfants *ribeirinhos* et *quilombolas*, les enfants handicapés, les enfants en déplacement, et les enfants touchés par des crises humanitaires et des catastrophes environnementales.

1 800 municipalités et 18 États. Le deuxième volet ciblera les zones urbaines touchées par la violence armée. Le troisième volet se concentrera sur les besoins et les identités spécifiques des populations autochtones, des communautés traditionnelles et des enfants en déplacement.

23. En partenariat avec les acteurs gouvernementaux au niveau fédéral et infranational, le programme continuera à encourager la coopération trilatérale Sud-Sud, en facilitant le partage des connaissances, les échanges horizontaux et la collaboration entre le Brésil et d'autres pays, en s'appuyant systématiquement les bonnes pratiques qui s'appliquent. Fondées sur les priorités mondiales de l'UNICEF et du Gouvernement brésilien, ces mesures seront mises en œuvre pour faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au Brésil et dans d'autres pays, en favorisant une meilleure connaissance technique des droits des enfants et des adolescents, ainsi que l'amélioration des politiques publiques, des programmes et des structures juridiques en leur faveur.

Survie et épanouissement

24. Cette composante contribue à améliorer l'accès à des services de qualité axés sur la prévention et les comportements en matière de santé et de nutrition pendant la petite enfance et l'adolescence. Elle contribue à la réalisation des piliers 2 et 5 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

25. Dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile, la vaccination a été considérée comme une priorité pour le renforcement du système de soins de santé primaires. L'UNICEF travaillera en partenariat avec le Ministère de la santé afin de rétablir la couverture vaccinale, ainsi que d'identifier et de vacciner les enfants qui ne le sont pas. La modification des comportements, la communication, les solutions numériques et les stratégies transformatrices en matière d'égalité des genres seront utilisées pour accroître la demande et lutter contre la désinformation et la méfiance.

26. L'UNICEF encouragera l'accès universel à une alimentation et à une nutrition saines afin de lutter contre les facteurs de malnutrition (dénutrition et obésité) et les maladies non transmissibles. Le plaidoyer pour la mise en œuvre des politiques et la communication pour le changement de comportement permettront de promouvoir une nutrition de qualité, adaptée à la culture et à la région, alignée sur des systèmes alimentaires durables et favorisant des pratiques saines, en garantissant la participation de groupes spécifiques, des enfants, des adolescents et des familles. La priorité sera accordée à la prévention, au dépistage précoce et au traitement rapide de la dénutrition, de l'obésité et des maladies non transmissibles au sein de populations spécifiques, assurés, par exemple, par des services de santé autochtones spécialisés.

27. L'UNICEF appuiera la prestation de services inclusifs, intégrés et sensibles au genre en matière de santé mentale, de santé sexuelle et reproductive, de prévention, de soins et de traitement du VIH. Cette composante aidera le Ministère de la santé à concevoir et à mettre en œuvre un programme national intégré de promotion de la santé, de prévention et de soins pour les adolescents et les jeunes, notamment en élaborant des approches adaptées aux jeunes et aux communautés autochtones.

Apprentissage et compétences

28. Cette composante aide à s'assurer que chaque enfant est inscrit à l'école, obtient des résultats d'apprentissage et acquiert des compétences fondamentales, pour une transition réussie de l'école au monde du travail. Elle contribue aux piliers 1 et 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable tout en étant alignée sur les objectifs du plan national d'éducation.

29. En matière de scolarisation, l'UNICEF collaborera avec le Gouvernement fédéral, les États et les municipalités, ainsi qu'avec les parties prenantes, afin de renforcer et d'élargir l'identification, la scolarisation et la rétention des enfants et des adolescents non scolarisés dans le cadre de la méthodologie *School Active Search* (« recherche active d'école »). L'UNICEF fera progresser les normes et les pratiques de protection de l'enfance au niveau des écoles, en renforçant les environnements scolaires inclusifs et protecteurs. L'organisation aidera en outre les réseaux éducatifs à accéder aux financements et aux ressources disponibles et à les gérer pour assurer la connectivité des écoles.

30. Pour favoriser la reprise de l'apprentissage, l'UNICEF travaillera avec des acteurs aux niveaux municipal, régional et fédéral afin de renforcer les propositions de programmes scolaires contextualisés et basés sur des méthodologies innovantes et des technologies numériques, avec la participation active et l'implication des enfants et des adolescents. L'apprentissage et les compétences numériques seront améliorés grâce à diverses pratiques pédagogiques et à des ressources numériques axées sur l'éducation intégrale. Une éducation à l'environnement sera proposée afin de doter les enfants des connaissances et des compétences nécessaires pour faire progresser la transition écologique. La qualité du développement de la petite enfance sera soutenue par le renforcement des capacités des responsables municipaux de l'éducation et des enseignants, ainsi que par la diffusion de matériel destiné aux personnes s'occupant d'enfants.

31. L'UNICEF encouragera les partenariats, les approches politiques et l'élaboration de solutions avec le Gouvernement, la société civile, les entreprises partenaires et les organisations de jeunes afin de proposer des possibilités de formation professionnelle, d'emploi, d'entrepreneuriat et de changement social aux jeunes vulnérables grâce à des initiatives telles que *One Million Opportunities* (« Un million de possibilités »).

Protection contre la violence

32. Cette composante aide à s'assurer que chaque enfant et chaque adolescent est protégé contre la violence, l'exploitation, la discrimination, les abus et la négligence. Elle contribue aux piliers 2, 4 et 5 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle fait progresser la mise en œuvre des articles 5, 18 et 70-A du Statut brésilien de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que des lois nationales applicables.

33. L'UNICEF encouragera les pratiques parentales positives afin de favoriser des soins attentifs complets et des environnements familiaux protecteurs pour lutter contre la violence physique et familiale au cours de la petite enfance et à l'égard des enfants handicapés, en adoptant des approches non discriminatoires et sensibles au genre.

34. L'UNICEF renforcera un système global de protection de l'enfance adapté aux besoins des enfants et œuvrant dans tous les secteurs. Les systèmes d'information nationaux et infranationaux seront améliorés afin d'enregistrer, d'orienter et de suivre correctement les cas de violence sexuelle et de violence armée en produisant des données de qualité aux fins de la prévention et de la riposte. Les interventions au niveau des services viseront à promouvoir les mécanismes de détection précoce, la gestion de qualité des cas et la fourniture de services axés sur les survivants et sensibles au genre pour les enfants et les adolescents victimes ou témoins de violences.

35. Les systèmes de justice et de sécurité publique seront soutenus afin de mettre en place des mécanismes adaptés aux enfants, équitables et accessibles aux enfants et

aux adolescents en contact avec la loi. Dans les contextes urbains, l'UNICEF nouera de vastes alliances avec les collectivités locales, les organisations de la société civile (OSC) et les communautés afin de multiplier les possibilités pour les adolescents, en fournissant des services intégrés de qualité pour faire face aux répercussions de la violence armée sur les enfants et les adolescents. Dans les contextes humanitaires, l'UNICEF soutiendra les acteurs de la justice et de l'application de la loi afin qu'ils fournissent une aide juridique et proposent des options de protection de remplacement, en particulier pour les enfants en déplacement et les enfants non accompagnés et séparés.

EAH, climat et environnement

36. Cette composante fera progresser le droit de chaque enfant et de chaque adolescent à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) sensibles au genre, résilients face aux changements climatiques, sûrs et abordables à domicile comme dans les institutions, et à vivre dans un climat et un environnement sûrs et durables. Cette composante contribue au Plan national pour l'assainissement de base et aux piliers 3 et 5 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

37. L'UNICEF plaidera en faveur de la fourniture de services EAH de qualité et résilients face aux changements climatiques, renforcera les capacités et soutiendra ces services. L'organisation aidera les municipalités à concevoir et à suivre les plans d'assainissement ainsi qu'à élargir l'accès des écoles aux services EAH, en donnant la priorité aux municipalités vulnérables des régions semi-arides et amazoniennes ainsi qu'aux populations autochtones, traditionnelles, migrantes et réfugiées. Les responsables scolaires et les élèves seront mobilisés pour mener des actions de promotion de l'hygiène et de la santé, complétées par des activités de plaidoyer aux niveaux fédéral, régional et municipal, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des normes favorisant l'adoption de pratiques adéquates en matière de santé et d'hygiène menstruelles en milieu scolaire.

38. Les plans de préparation et d'intervention en cas de catastrophe ainsi que les mesures d'adaptation axés sur les enfants seront soutenus au niveau des États et des municipalités, notamment à travers le renforcement de la mise en œuvre du Protocole national pour les enfants dans les situations de catastrophe. Ces efforts seront complétés par des investissements axés sur les enfants et les adolescents en tant qu'agents de la réduction des risques.

39. Cette composante fera progresser les politiques climatiques adaptées aux enfants et l'action climatique axée sur les jeunes, notamment les pratiques des communautés autochtones et traditionnelles pour améliorer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques. L'UNICEF produira des données sur l'exposition des enfants aux risques et aux catastrophes liés au climat et les impacts sur leurs droits. La mobilisation des adolescents au sein des OSC nationales et locales permettra d'éclairer les politiques climatiques et environnementales, notamment l'adoption de priorités définies par les jeunes, valorisant la sociobiodiversité et une économie basée sur la solidarité et intégrant des compétences professionnelles durables (vertes et relationnelles).

Pauvreté des enfants et protection sociale

40. Cette composante contribue à l'objectif global d'élimination de la pauvreté des enfants et aux piliers 2 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. L'UNICEF soutiendra l'expansion d'un système de protection sociale inclusif, réactif face aux chocs et financé de manière adéquate aux niveaux national et infranational.

41. Cette composante visera à améliorer la qualité et la couverture des services intégrés destinés aux familles et aux enfants les plus vulnérables, notamment en réponse aux chocs et aux situations d'urgence. Les municipalités les plus vulnérables bénéficieront d'une assistance technique, d'un renforcement des capacités, d'une modélisation des interventions et d'un soutien à la mise à l'échelle.

42. L'UNICEF produira des données probantes sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants afin d'orienter la planification et la budgétisation des politiques axées sur les enfants aux niveaux national et infranational.

43. Dans le domaine des finances publiques pour les enfants, l'UNICEF fournira des données probantes de qualité sur les budgets publics consacrés aux enfants, afin de renforcer la redevabilité et la transparence et d'encourager les investissements en faveur des enfants. L'UNICEF préconisera et soutiendra la mise en œuvre d'outils de suivi des budgets publics liés à l'enfance par les autorités nationales et infranationales, les législateurs et les institutions de contrôle.

44. Les politiques axées sur les enfants seront appuyées au niveau infranational grâce à des services d'assistance technique et le renforcement des capacités des municipalités en matière de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation participatifs dans le cadre de l'initiative municipale Selo.

Efficacité du programme

45. Cette composante favorisera la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre des programmes en collaboration avec les responsables et les détenteurs de droits, notamment grâce aux actions suivantes :

a) Production de données probantes, planification, suivi, évaluation et apprentissage des résultats du programme et des approches politiques au niveau national ;

b) Plaidoyer public, communication et stratégies de changement social et comportemental pour mobiliser le public en faveur de l'action, de la redevabilité et du soutien ;

c) Programmation convergente et multisectorielle, notamment concernant le développement de la petite enfance, l'autonomisation et la participation des jeunes, les stratégies transformatrices en matière d'égalité des genres, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, ainsi que la préparation et la riposte aux situations d'urgence ; et

d) Mobilisation des entreprises pour obtenir des résultats en faveur des enfants et des adolescents, en tirant parti des ressources, des partenariats et de l'influence des partenaires du secteur des entreprises, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ordinaires</i>	<i>Total</i>
Survie et épanouissement	1 000	19 640	20 640
Éducation et compétences	1 000	28 233	29 233
Protection contre la violence	900	18 413	19 313
EAH, climat et environnement	1 000	18 413	19 413
Pauvreté des enfants et protection sociale	1 095	19 640	20 735
Efficacité du programme	0	18 413	18 413
Total	4 995	122 752	127 747

Administration du programme et gestion des risques

46. Le présent descriptif de programme de pays résume les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration. Les responsabilités et les obligations des responsables aux niveaux du pays, de la région et du siège sont définies dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux interventions de l'organisation.

47. L'Agence brésilienne de coopération, dépendant du Ministère des affaires étrangères, est chargée de la coordination générale du programme de pays, basé sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et dans le cadre duquel l'UNICEF codirigera le pilier sur l'inclusion sociale aux côtés de l'UNESCO et d'ONU-Femmes. Les composantes du programme de l'UNICEF seront gérées dans le cadre de la gouvernance globale du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, conjointement avec les ministères de tutelle, les autorités régionales et municipales, les institutions publiques compétentes, les OSC et les entreprises partenaires.

48. Les outils de gestion des risques, les activités de suivi de la situation et les plans de préparation aux situations d'urgence permettront de repérer et d'atténuer les risques. Le risque de réduction des fonds consacrés au programme sera atténué en donnant la priorité aux interventions à fort impact et rentables ; en plaidant pour une augmentation des investissements publics en faveur des enfants ; et en explorant davantage les possibilités de collecte de fonds, y compris la mobilisation des ressources du secteur privé.

49. Les perspectives de mobilisation des ressources sont encourageantes pour l'UNICEF, stimulées par une hausse des fonds collectés au niveau local (dons de particuliers et d'entreprises) aux fins du financement des programmes au Brésil, ainsi que par une croissance des ressources ordinaires mondiales et des fonds thématiques régionaux.

Suivi, apprentissage et évaluation

50. En coopération avec les ministères de tutelle, les organismes des Nations Unies et la société civile, l'UNICEF renforcera les capacités nationales afin de collecter, d'analyser et d'utiliser systématiquement des données ventilées pour surveiller et

éclairer les décisions politiques, rendre compte de la situation des enfants et des adolescents, et suivre les avancées en matière de droits de l'enfant. Cela impliquera les éléments suivants :

a) Suivi des activités sur le terrain et des programmes à l'aide du cadre de résultats et de ressources aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Promotion d'approches de gestion fondées sur les droits et les résultats au moyen de tableaux de bord de données et de dispositifs de retour d'informations communautaires pour concevoir les stratégies du programme. Réalisation d'examen annuels de l'efficacité du programme avec les partenaires et les détenteurs de droits afin d'évaluer les progrès accomplis et d'alimenter le rapport annuel du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

b) Suivi de la situation centré sur les objectifs de développement durable pour les enfants, en s'appuyant sur le plan intégré de suivi, de recherche et d'évaluation, en renforçant les efforts de collecte de données et en triangulant les systèmes d'information nationaux, régionaux et autres.

c) Évaluation à l'aide du plan d'évaluation chiffré et en renforçant les systèmes et les capacités d'évaluation nationaux pour faire progresser les évaluations axées sur les enfants.

51. Les avancées de la coopération trilatérale seront suivies en coordination avec l'Agence brésilienne de coopération (ABC), grâce aux données obtenues au cours des étapes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des initiatives menées dans le cadre du programme de pays.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Brésil et l'UNICEF, 2024-2028

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2.2, 3.2, 3.3, 6, 19, 23 à 31, 34</p> <p>Priorités nationales : objectifs de développement durable 2.2, 3 à 6, 8, 13, 16, 17</p> <p>Plan national de développement, Plan national de santé, Politique nationale en faveur de soins complets pour les enfants, Plan national d'éducation, Statut de l'enfant et de l'adolescent.</p>
<p>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</p> <p>Pilier 1. Transformation économique et développement durable</p> <p>Pilier 2. Inclusion sociale et développement durable</p> <p>Pilier 3. Environnement et changements climatiques pour un développement durable</p> <p>Pilier 4. Gouvernance et capacités institutionnelles</p> <p>Pilier 5. Lien entre actions humanitaires et développement durable</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5</p>

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
<p>Pilier 2, réalisation 1 : D'ici à 2027, le Brésil aura élargi et renforcé la protection sociale et d'autres politiques publiques afin qu'elles soient plus intersectorielles, inclusives, participatives et efficaces, fondées sur des données probantes et axées sur le</p>	<p>1. D'ici à 2028, chaque enfant, chaque adolescent et chaque femme enceinte survivra, s'épanouira et disposera d'un accès à des soins de santé primaires de qualité, à un régime alimentaire nutritif, à des services de santé mentale et à des soins attentifs.</p>	<p>Pourcentage de nourrissons survivants ayant reçu a) une première dose et b) trois doses du vaccin antidiphthérique-antitétanique-anticoquelucheux (DTC)</p> <p>NR : a) : 79 % b) : 70 % (2021)</p> <p>NC : a) : 95 % b) : 95 %</p>	<p>Estimations OMS/UNICEF</p>	<p>1.1. D'ici à 2028, les familles et les enfants vulnérables, en particulier ceux qui n'ont reçu aucun vaccin, auront accès à des services de soins de santé primaires intégrés de qualité, y compris des mesures de vaccination, de promotion de la</p>	<p>Ministères de la santé, de l'éducation, du développement social, de l'environnement et des changements climatiques ; autorités régionales et municipales ; Société brésilienne de vaccination ; Société brésilienne de pédiatrie ;</p>	1 000	19 640	20 640

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
respect des droits humains, la réduction de la pauvreté, de la faim et des inégalités au sein des groupes vulnérables à tous les niveaux du Gouvernement, et la promotion de l'égalité des genres et d'appartenance ethnique, ainsi que du développement social et environnemental durable.		Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance <i>NR : (2021)</i> Brésil : 11,6 % Région Nord : 15,7 % <i>NC :</i> Brésil : 9,2 % Région Nord : 12,5 %	Registres du système national de santé	santé et de prévention. 1.2. D'ici à 2028, des politiques et des services intégrés de qualité en matière d'alimentation et de nutrition (éducation, santé, aide sociale) faciliteront l'accès des enfants et des adolescents vulnérables à des régimes alimentaires sains et à une alimentation durable. 1.3. D'ici à 2028, les enfants, les adolescents et les jeunes vulnérables auront accès à des programmes, des services et des initiatives intégrés de qualité en matière de santé des adolescents (santé mentale et soutien psychosocial,	OSC ; Conseil national des secrétaires municipaux à la santé ; Conseil des secrétaires régionaux à la santé ; Pacte national pour la petite enfance ; instituts de recherche ; entreprises partenaires			
		Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en surpoids <i>NR :</i> Brésil : 15,7 % <i>NC :</i> Brésil : 12,45 %	Registres du système national de santé					
		Taux de natalité chez les adolescentes (15 à 19 ans) pour 1 000 femmes <i>NR :</i> Brésil : 50,4 <i>NC :</i> Brésil : 44	IBGE et système national de santé					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				santé sexuelle et reproductive, et VIH), qui seront sensibles au genre, inclusifs et participatifs.				
<p>Pilier 2, réalisation 1 (voir ci-dessus)</p> <p>Pilier 1, réalisation 2 : D'ici à 2027, le Brésil aura accompli des avancées en matière d'inclusion économique, contribuant à la réduction de la pauvreté, de la faim, des vulnérabilités, des inégalités et de la discrimination liée à l'âge, au genre et à l'appartenance ethnique, garantissant le droit à une éducation transformatrice pour le plein</p>	2. D'ici à 2028, chaque enfant et chaque adolescent au Brésil aura accès à l'éducation et à des possibilités d'apprentissage de qualité pour acquérir des compétences numériques et transférables fondamentales.	<p>Taux de scolarisation des enfants âgés de 4 et 5 ans</p> <p>NR : 94,1 % (2019) Région Nord : 88,2 % Blancs : 95,2 % Ascendance africaine : 93,4 % Zones urbaines : 94,7 % Zones rurales : 91,5 % 20 % les plus pauvres : 92,1 % 20 % les plus riches : 98,4 %</p> <p>NC : 100 % (Constitution fédérale de 1988, article 208)</p>	INEP	<p>2.1. D'ici à 2028, 30 % des enfants et des adolescents non scolarisés identifiés grâce aux initiatives de l'UNICEF auront bénéficié d'une aide pour s'inscrire à l'école, accéder à Internet en milieu scolaire et suivre des parcours d'apprentissage.</p> <p>2.2. D'ici à 2028, dans au moins 10 États, les enfants et les adolescents vulnérables bénéficieront de possibilités d'apprentissage pour acquérir des compétences fondamentales,</p>	Ministère de l'éducation ; autorités régionales et municipales ; OSC ; fondations ; entreprises partenaires ; instituts de recherche	1 000	28 233	29 233
		<p>Taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans</p> <p>NR : 98 % (2019)</p> <p>NC : 100 % (Constitution fédérale, article 208)</p>	PNADC					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
développement de la personne et l'accès à un travail décent, à des possibilités de génération de revenus, à une protection sociale et économique, à des politiques de soins et à des infrastructures résilientes, et assurant l'égalité des chances et leur durabilité.		<p>Taux de scolarisation des enfants âgés de 15 à 17 ans</p> <p><i>NR :</i> 92,6 % (2019) Blancs : 95,1 % Ascendance africaine : 91,1 % Zones urbaines : 93,4 % Zones rurales : 88,8 % 20 % les plus pauvres : 89,6 % 20 % les plus riches : 98,6 %</p> <p><i>NC :</i> 100 % (Constitution fédérale, article 208)</p>	<p>INEP PNADC</p>	<p>transférables et numériques correspondant à leur âge.</p> <p>2.3. D'ici à 2028, des partenariats multipartites seront facilités pour élaborer des politiques nationales et infranationales, impliquant au moins 15 États et 2 000 municipalités, et visant à promouvoir une transition positive de l'école au monde du travail pour les jeunes vulnérables, en leur assurant l'accès à des emplois décents et à des revenus équitables et transformateurs en matière d'égalité des genres, en leur permettant d'acquérir les compétences souhaitées, en leur offrant des possibilités de générer un</p>				
		<p>Taux d'achèvement</p> <p><i>NR (2019) :</i> Premier cycle du secondaire : 87 % Région Nord : 80,6 % Région Nord-Est : 80,4 %</p> <p>Deuxième cycle du secondaire : 69 % Région Nord : 60,6 % Région Nord-Est : 61 %</p> <p><i>NC :</i> Premier cycle du secondaire : 93 % Deuxième cycle du secondaire : 84 % (Plan national d'éducation)</p>	<p>Base de données des objectifs de développement durable PNADC</p>					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>Pourcentage d'adolescents qui ne travaillent pas, ne sont pas scolarisés et ne suivent pas de formation professionnelle</p> <p>NR : 21,3 % (2019)</p> <p>NC : 11,6 % (réduction de 50 %)</p>	<p>Base de données des objectifs de développement durable</p> <p>PNADC</p>	<p>impact économique et social, et en leur donnant les moyens d'impulser le changement au sein de leurs communautés.</p>				
<p>Pilier 2, réalisation 2 : D'ici à 2027, le Brésil aura élargi et renforcé les systèmes de garantie des droits afin de gagner en efficacité dans l'intégration transversale du respect des droits fondamentaux et de l'égalité entre les générations, les genres et les individus de différentes appartenances ethniques ; dans la lutte contre les violations et les multiples formes de discrimination</p>	<p>3. D'ici à 2028, les enfants et les adolescents du Brésil, en particulier les filles, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBT QIA+), les personnes d'ascendance africaine, les autochtones, les migrants et les réfugiés, seront protégés contre la violence, l'exploitation, les abus et la négligence.</p>	<p>Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par âge, sexe et appartenance ethnique</p> <p>NR : 0 à 19 ans : 12,07 (2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 à 19 ans : 40,26 • Garçons : 21,66 • Filles : 2,04 • Ascendance africaine : 17,69 • Blancs : 4,07 • Autochtones : 12,69 <p>NC : 0 à 19 ans : 7,65</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 à 19 ans : 25,52 • Garçons : 13,73 • Ascendance africaine : 11,22 	<p>Données nationales de santé</p> <p>Données de recensement</p>	<p>3.1. D'ici à 2028, les enfants, les adolescents, les familles, les communautés (y compris les communautés scolaires) et d'autres groupes adopteront des comportements qui rejettent la violence à l'égard des enfants, et les décideurs donneront la priorité à la protection des enfants contre la violence physique, sexuelle et meurtrière dans</p>	<p>Ministères de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté ; autorités régionales et municipales ; Congrès ; systèmes judiciaires ; organes d'application de la loi ; OSC ; mouvements sociaux ; chefs religieux et dirigeants communautaires ; entreprises partenaires ; instituts de recherche</p>	900	18 413	19 313

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
<p>et de violence, y compris la violence basée sur le genre ; et dans la promotion d'actions coordonnées à tous les niveaux du Gouvernement, ainsi que de la participation de la société civile.</p> <p>Pilier 4, réalisation 1 : Dans le cadre de l'État de droit démocratique, d'ici à 2027, le Brésil aura renforcé sa gouvernance, sa législation, ses capacités et sa coordination institutionnelle pour concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques fondées sur des données probantes en matière de droits fondamentaux et d'égalité entre les générations, les genres et les individus de différentes appartenances ethniques ; pour</p>		<p>Proportion de la population ayant subi des violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois, par âge, sexe et appartenance ethnique</p> <p>NR :</p> <p>0 à 19 ans : 0,15 % (2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 à 19 ans : 0,23 % • Filles : 0,22 % • Ascendance africaine : 0 <p>NC :</p> <p>0 à 19 ans : 0,098 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 à 19 ans : 0,15 % • Filles : 0,14 % 	<p>Données nationales de santé</p> <p>Données de recensement</p>	<p>la législation et les cadres politiques.</p> <p>3.2. D'ici à 2028, les systèmes intersectoriels de protection de l'enfance seront coordonnés, disposeront de ressources suffisantes et auront renforcé leurs capacités pour prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, et fournir des services de qualité accessibles à tous (renforcement des systèmes de protection de l'enfance).</p> <p>3.3. D'ici à 2028, huit centres urbains présenteront une gouvernance intégrée, intersectorielle et territoriale renforcée en matière de</p>				

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
prévenir et combattre la corruption, la criminalité et les multiples formes de violence ; en tenant compte des spécificités du territoire et en promouvant la transparence, l'innovation, la coopération nationale et internationale, et la participation de la société au sens large.				planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation pour les actions de prévention et de riposte face à la violence à l'égard des enfants.				
Pilier 3, réalisation 1 : D'ici à 2027, le Brésil aura encore progressé dans la conservation et la restauration de l'environnement, la réduction de la pollution, ainsi que la production, la consommation et l'élimination durables et fondées sur des données probantes, la technologie, la formation, l'investissement et le financement,	4. D'ici à 2028, tous les enfants, y compris les adolescents, disposeront d'un accès sûr et équitable aux services et aux fournitures EAH, et vivront dans un climat et un environnement sûrs et durables.	Pourcentage de la population utilisant des services d'approvisionnement en eau potable gérés en toute sécurité <i>NR (2021) :</i> Pays : 84,2 % Nord : 60 % Nord-Est : 74,7 % <i>NC :</i> Pays (2033) : 99 % Nord (2028) : 80 % Nord-Est (2028) : 90 %	Système national d'information sur l'assainissement	4.1. D'ici à 2028, les communautés autochtones, traditionnelles et rurales les plus vulnérables vivant dans les régions Nord et Nord-Est du Brésil auront accès à des services d'eau résilients au climat et gérés en toute sécurité, qui sont sûrs et disponibles, notamment dans les établissements de soins de santé primaires.	Ministères de la santé, des populations autochtones, des villes, de l'intégration et du développement régional, des droits fondamentaux et de la citoyenneté, ainsi que de l'environnement et des changements climatiques ; autorités régionales et municipales ; OSC ; entreprises	1 000	18 413	19 413
		Proportion d'établissements scolaires ayant accès à un approvisionnement en eau potable, des installations sanitaires non mixtes et des	Recensement scolaire					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
<p>en valorisant l'expertise et les connaissances régionales et locales, et en promouvant la sécurité et la souveraineté en matière d'alimentation, de nutrition, de santé, d'accès à l'eau, d'assainissement de base et d'énergie dans le cadre du développement durable et en tenant compte de l'âge, du genre et de l'appartenance ethnique.</p> <p>Pilier 3, réalisation 2 : D'ici à 2027, le Brésil aura progressé dans la mise en œuvre de mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation aux effets de ces derniers, de réduction de la déforestation et des risques de catastrophe, en tenant compte des</p>		<p>installations élémentaires destinées au lavage des mains</p> <p><i>NR :</i> Eau potable : 76 % Installations sanitaires non mixtes : données non disponibles Installations de lavage des mains : 61 % (2020)</p> <p><i>NC :</i> Eau potable : 90 % Installations sanitaires non mixtes : 80 % Installations de lavage des mains : 90 %</p>		<p>4.2. D'ici à 2028, les écoles bénéficieront de services EAH améliorés, permettant aux filles de ne pas manquer les activités scolaires pendant leurs règles.</p> <p>4.3. D'ici à 2028, les cadres régionaux et municipaux de préparation aux catastrophes et d'intervention rapide seront adaptés aux enfants et prendront en compte les impacts des changements climatiques sur les enfants et les adolescents.</p> <p>4.4. D'ici à 2028, les enfants et les adolescents participeront au dialogue et aux forums sur les politiques relatives aux changements</p>	partenaires ; instituts de recherche			
		<p>Proportion d'autorités locales ayant adopté et mis en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, en conformité avec les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe</p> <p><i>NR :</i> Pays : 33,8 % Nord/Nord-Est : 25,9 %</p> <p><i>NC :</i> Pays : 50 % Nord/Nord-Est : 40 %</p>	Base de données des objectifs de développement durable					
		<p>Mesure dans laquelle le pays élabore,</p>	La contribution					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
<p>groupes et des personnes vulnérables, y compris les personnes déplacées de force, ainsi que de l'âge, du genre et de l'appartenance ethnique, en assurant la protection des territoires et des populations autochtones, des groupes et des communautés traditionnels et des populations vivant dans les zones rurales, forestières et riveraines en général, dans le but de promouvoir une économie résiliente et décarbonée, conformément aux cadres juridiques et réglementaires nationaux et aux engagements internationaux en vigueur.</p> <p>Pilier 5, réalisation 1 :</p>		<p>finance et met en œuvre des politiques et des programmes relatifs au climat adaptés aux enfants</p> <p>NR : 0</p> <p>NC : 4</p>	déterminée au niveau national sera évaluée sur la base de quatre critères : prise en compte des enfants ; respect des droits ; adoption d'une approche holistique et multisectorielle ; adoption d'une approche inclusive.	climatiques afin que leurs besoins soient pris en compte dans les plans nationaux et infranationaux d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers.				

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
D'ici à 2027, le Brésil aura renforcé et élargi ses stratégies, ses politiques publiques et ses capacités institutionnelles, à tous les niveaux du Gouvernement et en coordination avec le secteur privé et la société civile, afin de mener des activités de prévention, d'atténuation et de riposte face aux crises humanitaires et aux catastrophes, en se basant sur des données probantes, en accordant une attention particulière aux populations touchées, aux réfugiés, aux migrants, aux apatrides et aux autres groupes en situation de vulnérabilité, en tenant compte de leur diversité, et par conséquent en luttant contre la xénophobie et l'intolérance, et								

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
en promouvant le respect des droits fondamentaux et l'égalité entre les générations, les genres et les individus de différentes appartenances ethniques, ainsi que le développement durable.								
Pilier 2, réalisation 1 <i>(voir ci-dessus)</i>	5. D'ici à 2028, tous les enfants et adolescents vivront à l'abri de la pauvreté dans toutes ses dimensions et bénéficieront d'un système de protection sociale inclusif, réactif aux chocs et financé de manière adéquate, garantissant leurs droits de façon globale et équitable.	Proportion d'enfants vivant sous le seuil international de pauvreté (5,5 dollars, parité de pouvoir d'achat 2017) <i>NR : 42,3 % (2021)</i> <i>NC : 34,4 %</i>	PNADC	5.1. D'ici à 2028, les institutions publiques et la société civile brésiliennes disposeront de meilleurs éléments de preuve et instruments pour surveiller le respect des droits de l'enfant et la pauvreté multidimensionnelle des enfants, ainsi que pour éclairer les politiques publiques en adoptant une approche intersectorielle. 5.2. D'ici à 2028, les autorités	Ministères du développement social, des finances, de la planification et du budget, municipalités brésiliennes des régions semi-arides et amazoniennes ; autorités nationales et régionales ; IBGE et Institut de recherche économique appliquée (IPEA) ; OSC ; instituts de recherche ; entreprises partenaires	1 095	19 640	20 735
Pilier 4, réalisation 1 <i>(voir ci-dessus)</i>		Pourcentage des dépenses publiques consacrées aux enfants par rapport au total des dépenses publiques réelles <i>NR : 3,92 % (2021)</i> <i>NC : 5 %</i>	IPEA/Plateforme Siga Brasil de l'UNICEF					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				<p>nationales et infranationales des territoires prioritaires auront renforcé leurs capacités à mettre en œuvre des politiques de protection sociale plus inclusives pour les personnes en situation de pauvreté, d'exclusion et de vulnérabilité.</p> <p>5.3. D'ici à 2028, les institutions publiques nationales et infranationales et la société civile auront renforcé leurs capacités à promouvoir les investissements publics en faveur des enfants.</p> <p>5.4. D'ici à 2028, l'UNICEF apportera son soutien aux municipalités de 18 États de l'Amazonie légale et des régions semi-</p>				

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				arides pour mettre en œuvre et appliquer des politiques en faveur des enfants.				
Toutes les réalisations susmentionnées	6. Efficacité du programme			6.1. Communication et plaidoyer 6.2. Recherche, planification, suivi et évaluation 6.3. Partenariats publics 6.4. Soutien opérationnel	Ministère des affaires étrangères ; ABC	0	18 413	18 413
Montant total des ressources						4 995	122 752	127 747